

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 11

L'an deux mil vingt deux

le vingt deux novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS, BRUN,
Mmes COUSSOT, BRANDT, FURAUD

Absents : M. BOUTINET (pouvoir à M Combeau), M. PENICAUT (pouvoir à Mme
Coussot), Mme DESRENTES (pouvoir à Mme Brandt)

Secrétaire : M. BRUN

Objet : CDG17 : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DES
DIGUES DE LA GIRONDE

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation
volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985,
la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CdG17 est nécessaire
préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2023.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'émettre un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
P/Le Maire,
Chantal COUSSOT
1^{ère} adjointe

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017-211703137-
20221122-20221122005-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 28/11/2022**